

Vente online Biddit.be : (...)

L'an deux mil vingt-six, le onze septembre.

En notre étude à HABAY-LA-NEUVE, rue de Luxembourg, 41/A

(...)

dressons ainsi qu'il suit **UN AVENANT AU CAHIER DES CLAUSES, CHARGES ET CONDITIONS DE VENTE PUBLIQUE ONLINE sur biddit.be dressé par nous le 15 juillet 2026**

Le présent avenant **modifie uniquement le calendrier de la vente.**

Les autres clauses, charges et conditions sous lesquelles il sera procédé, par le ministère de Nous, François BAUDRUX, Notaire de résidence à HABAY, rue de Luxembourg 41A, conformément à l'article 1224 §2 du Code judiciaire, à la vente aux enchères publiques de l'immeuble décrit au cahier des charges dressé le 15 juillet 2026 **demeurent inchangées et sont considérées comme ici intégralement reproduites.**

Le cahier des charges du 15 juillet 2026 et le présent avenant forment un tout.

Les faits ont été rappelés dans le cahier des charges principal, lequel prévoyait une durée de publicité de six (6) semaines.

Suite à une erreur d'agenda, il a été omis de procéder à une mise en ligne et donc d'assurer la publicité de la vente des biens durant une période minimale de six (6) semaines avant le début des enchères.

Il échet donc de rectifier cette erreur en établissant un nouveau calendrier de la vente.

Le Notaire reprend aux présentes l'identité des parties et la description des biens concernés à savoir :

(...)

Description des biens :

LOT 1 : Commune d'AUBANGE - Troisième division - HALANZY - 81010

Rue de l'Industrie, 9 (numéros 9/11 selon police administrative) : une maison de commerce cadastrée ou l'ayant été section C numéro 1879 W P0000 pour une contenance de six ares quarante-quatre centiares (6a 44ca).

LOT 2 : Commune d'AUBANGE - Troisième division - HALANZY - 81010

Rue de l'Industrie : un terrain cadastré ou l'ayant été section C numéro 1880 L P0000 pour une contenance de huit ares trois centiares (8a 03ca).

LOT 3 : Masse des LOTS 1 et 2

Les LOTS 1 et 2 ci-dessus feront également l'objet d'une proposition de vente ensemble (réunion à la masse) dans les conditions indiquées ci-après.

CECI EXPOSE, le notaire soussigné modifie comme suit le calendrier de la vente :

Début et clôture des enchères

Le jour et l'heure du début des enchères :

En ce qui concerne le LOT 1, étant la maison de commerce, **le mardi 10 novembre 2026 à 10 heures.**

En ce qui concerne le LOT 2, étant le terrain, **le mardi 10 novembre 2026 à 11 heures.**

En ce qui concerne le LOT 3, étant le lot masse, **le mardi 10 novembre 2026 à 12 heures.**

Le jour et l'heure de la clôture des enchères :

En ce qui concerne le LOT 1, étant la maison de commerce, **le mercredi 18 novembre 2026 à 10 heures**, sous réserve d'éventuelles prolongations, conformément à l'article 9 des conditions générales, en raison du sablier et/ou d'un dysfonctionnement généralisé de la plateforme d'enchères.

En ce qui concerne le LOT 2, étant le terrain, **le mercredi 18 novembre 2026 à 11 heures**, sous réserve d'éventuelles prolongations, conformément à l'article 9 des conditions générales, en raison du sablier et/ou d'un dysfonctionnement généralisé de la plateforme d'enchères.

En ce qui concerne le LOT 3, étant le lot masse, **le mercredi 18 novembre 2026 à 12 heures**, sous réserve d'éventuelles prolongations, conformément à l'article 9 des conditions générales, en raison du sablier et/ou d'un dysfonctionnement généralisé de la plateforme d'enchères.

Le LOT 3, étant le lot masse, sera adjugé au plus offrant dans l'hypothèse où le prix obtenu pour ce lot est supérieur aux prix obtenus pour les LOTS 1 et 2 additionnés.

Le vendeur se réserve par conséquent le droit soit d'attribuer séparément les LOTS 1 et 2, soit d'attribuer uniquement le LOT 3 (étant la masse des LOTS 1 et 2).

Jour et heure de signature du PV d'adjudication

Sauf instruction contraire du notaire, et sauf retrait du bien de la vente, le procès-verbal d'adjudication sera signé en l'étude du notaire **le lundi 23 novembre 2026 :**

- **à 14 heures** en ce qui concerne le LOT 1 ;
- **à 15 heures** en ce qui concerne le LOT 2 ;
- **à 16 heures** en ce qui concerne le LOT 3.

Publicité

La publicité préalable à la vente sera réalisée via la pose d'un panneau de l'étude annonçant la mise en vente sur les biens et par des annonces publiées sur les sites internet « biddit.be », « notaire.be » et « immoweb.be ».

Les indications données ne le sont qu'à titre de simples renseignements, sans aucune garantie de la part du vendeur.

Comme indiqué ci-avant, les autres clauses, charges et conditions sous lesquelles il sera procédé, par le ministère de Nous, François BAUDRUX, Notaire de résidence à

HABAY, rue de Luxembourg 41A, conformément à l'article 1224 §2 du Code judiciaire, à la vente aux enchères publiques de l'immeuble décrit au cahier des charges dressé le 15 juillet 2026 demeurent inchangées.

DONT PROCES-VERBAL, établi à HABAY-LA-NEUVE, en l'étude,

au droit d'écriture de cinquante euros (50,00 EUR).

Et après lecture d'un commentaire de cet acte, intégral en ce qui concerne les mentions prescrites par la loi et partiel pour ce qui concerne les autres mentions, Nous Notaire avons signé.